

RESOLUTION

des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Jérôme Buttet (PDCB), Frédéric Mivelaz (GRL), Didier Fournier (suppl.) (PS/AdG) et Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) concernant: pas de limites aux énergies renouvelables (13.11.2008) 2.154

Les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique) peuvent assurer une alimentation en électricité propre et sécurisée, sans oublier la biomasse, l'amélioration de l'efficacité énergétique et un comportement énergétique responsable. Toutes les personnes le souhaitant doivent pouvoir investir dans les énergies renouvelables et bénéficier d'une rétribution au prix coûtant. Les nouvelles technologies énergétiques suisses, celles du solaire par exemple, doivent pouvoir se développer en masse.

La loi fédérale sur l'énergie bloque quantitativement les énergies renouvelables. Le contingent pour les installations solaires était épuisé dès le premier jour des inscriptions. Le financement de l'éolien, de l'hydraulique et de la biomasse est limité artificiellement et risque donc de stopper les investissements.

Cette résolution demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la Confédération ou du Parlement fédéral pour supprimer de toute urgence dans la loi sur l'énergie les limitations quantitatives sur les énergies renouvelables. Cette mesure bénéficierait au Valais, canton privilégié au niveau des énergies tant hydrauliques, éoliennes que solaires.

Sion, le 13 novembre 2008
(09h10)

Grégoire Raboud, député (suppl.) (SPO)
Jérôme Buttet, député (PDCB)
Frédéric Mivelaz, député (GRL)
Didier Fournier, député (suppl.) (PS/AdG)
Marcelle Monnet-Terrettaz, députée (PS/AdG)